

Produit: actisolve® maxsurface

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

## RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: actisolve® maxsurface  
UFI: CHXW-F8VK-U001-JYDF  
Type de substance: Mélange  
Utilisation de la substance/du mélange: Désinfectant de surface

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: actisolve® maxsurface est un concentré désinfectant destiné à la désinfection des grandes surfaces de dispositifs médicaux non invasifs fabriqués à partir de matériaux sensibles, tels que les équipements de radiologie. Il est compatible avec le verre acrylique, le polycarbonate (PC) et le PVC. Sans aldéhydes, phénols ni potasse caustique.

Usages déconseillés: Ne pas utiliser à des fins qui ne sont pas prévues.

Restrictions d'emploi recommandées: Pour usage professionnel seulement.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fabricant

Adresse: United Disinfectant Manufacturers AG  
Dr. Grass-Strasse 12  
9490 Vaduz  
Liechtenstein  
Téléphone: +423 237 15 03  
E-mail: info@udm.li  
Site Web: www.udm.li

#### Utilisateur en aval/importateur/distributeur

Adresse: United Disinfectant Manufacturers AG  
Dr. Grass-Strasse 12  
9490 Vaduz  
Liechtenstein  
Téléphone: +423 237 15 03  
E-mail: info@udm.li  
Site Web: www.udm.li

#### Personne responsable de la préparation de la FDS

Lee Moi Wong | Research & Development | Chief Research Officer (CRO)  
Téléphone: +423 237 15 03  
E-mail: info@udm.li

Produit: actisolve® maxsurface

## 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence: 112 / +31 30 274 88 88

\* Vérifier régulièrement les numéros ci-dessus car ils peuvent changer.

## RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008

| Type de danger               | Catégorie de danger | Code(s) des mentions de danger | Méthode de classification           |
|------------------------------|---------------------|--------------------------------|-------------------------------------|
| Danger pour la santé humaine | Skin Irrit. 2       | H315                           | Sur la base des données de test.    |
| Danger pour l'environnement  | Aquatic Acute 1     | H400                           | Classification (légale) harmonisée. |
| Danger pour l'environnement  | Aquatic Chronic 2   | H411                           | Classification (légale) harmonisée. |

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Pictogrammes de danger:



GHS07



GHS09

|                               |                 |                                                                                                             |
|-------------------------------|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mention d'avertissement:      | Attention       |                                                                                                             |
| Mentions de danger:           | H315            | Provoque une irritation cutanée.                                                                            |
|                               | H410            | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                     |
| Conseils de prudence:         | P280            | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. |
|                               | P302 + P352     | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.                                      |
|                               | P332 + P313     | En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.                                                          |
|                               | P362            | Enlever les vêtements contaminés.                                                                           |
|                               | P391            | Recueillir le produit répandu.                                                                              |
|                               | P501            | Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/nationales.                          |
| Informations supplémentaires: | Non applicable. |                                                                                                             |

### 2.3 Autres dangers

Les propriétés PBT ou vPvB: Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

Voir ci-dessous.

Produit: actisolve® maxsurface

### 3.2 Mélanges

#### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008

| Dénomination de la substance                    | Identification                                                                                                   | Classification                                                                                                       | LCS, facteur M, ETA       | Concentration |
|-------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------|
| Chlorure d'alkyl(C12-C16)diméthylbenzylammonium | N° CAS: 68424-85-1<br>N° CE: 939-253-5<br>N° index: Aucune donnée disponible.<br>N° REACH: 01-2119965180-41-0000 | Acute Tox. 4, H302<br>Aquatic Acute 1, H400<br>Aquatic Chronic 1, H410<br>Eye Dam. 1, H318<br>Skin Corr. 1B, H314    | M = 10, M (chronique) = 1 | 5% - < 15%    |
| Chlorure de didécyldiméthylammonium             | N° CAS: 7173-51-5<br>N° CE: 230-525-2<br>N° index: 612-131-00-6<br>N° REACH: 01-2119945987-15-0000               | Acute Tox. 4, H302<br>Skin Corr. 1B, H314                                                                            | Aucune donnée disponible. | 2.5% - < 5%   |
| (R)-p-Mentha-1,8-diène                          | N° CAS: 5989-27-5<br>N° CE: 227-813-5<br>N° index: 601-029-00-7<br>N° REACH: 01-2119529223-47-0000               | Aquatic Acute 1, H400<br>Aquatic Chronic 1, H410<br>Flam. Liq. 3, H226<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Skin Sens. 1B, H317 | Aucune donnée disponible. | < 1%          |

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

|                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Notes générales:        | Ne donnez rien à manger ou à boire à l'accidenté inconscient. Mettez l'accidenté sur le côté et libérez ses voies respiratoires. En cas de doute ou de malaise général consulter immédiatement un médecin. Montrer la fiche de sécurité ou l'étiquette au médecin. Ne pas intervenir si vous risquez votre santé ou si vous n'êtes pas dûment qualifié. Un bouche-à bouche peut être dangereux pour la personne qui donne les premiers soins. Si l'on soupçonne que la vapeur est toujours présente dans l'air, il est nécessaire d'utiliser la protection pour les voies respiratoires (masque, appareil respiratoire isolant). Rincez les vêtements contaminés avec de l'eau avant de vous déshabiller ou utilisez les gants. |
| Après inhalation:       | Sortez l'accidenté à l'air frais – quittez la région intoxiquée. Si la victime est inconsciente, placez-la en position latérale stable et appelez un médecin. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire de la victime, pratiquer la respiration artificielle. Laisser la victime reposer dans une position où elle peut confortablement respirer. Consultez immédiatement un médecin.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Après contact cutané:   | Enlevez les vêtements et les chaussures pollués. Rincez les parties du corps qui étaient en contact avec la formule avec beaucoup d'eau. Consultez immédiatement un médecin .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Après contact oculaire: | Rincez les yeux ouverts avec beaucoup d'eau immédiatement. Au bout de 5 minutes de rinçage enlevez les lentilles de contact si vous les avez et continuez à rincer. Recourir immédiatement à une assistance médicale.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Après ingestion:        | Ne pas inciter de vomissement . Rincez la bouche avec de l'eau . Ne donnez rien dans la bouche de la personne inconsciente. Consultez immédiatement un médecin . Montrez le certificat de sécurité et l'étiquette au médecin.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 11 pour plus d'informations concernant les effets sur la santé et les symptômes.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

Produit: actisolve® maxsurface

---

---

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

---

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Dioxyde de carbone, extincteur à poudre, extincteur à eau pulvérisée, mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés: Eau pulvérisée directe.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie: Des gaz toxiques peuvent se dégager en cas d'incendie, empêcher l'inhalation des gaz/fumées.

Produits de combustion dangereux: Aucune donnée disponible.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers: Les pompiers doivent porter des vêtements de protection appropriés (dont casque, bottes de sécurité et gants) (EN 469) et un appareil respiratoire isolant (ARI) avec masque complet (EN 137).

Informations supplémentaires: En cas d'incendie, ne pas inhaler les fumées/gaz qui se dégagent pendant l'incendie. Ne pas intervenir si vous risquez votre santé ou si vous n'êtes pas dûment qualifié. Un chauffage excessif peut entraîner une explosion du récipient. Les vapeurs peuvent créer des mélanges explosifs en contact avec l'air. Refroidissez les récipients qui ne sont pas en flamme avec de l'eau et les éloigner de la région de l'incendie si possible. Évacuez l'eau d'incendie contaminée et les résidus d'incendie conformément aux règlements officiels.

---

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

---

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes: Portez l'équipement de protection personnel (chapitre 8). Assurer une ventilation adéquate. Protégez les sources d'inflammation ou de chaleur possibles – ne pas fumer. Ne pas intervenir si vous risquez votre santé ou si vous n'êtes pas dûment qualifié. Interdire l'accès aux personnes non protégées. Évacuer la zone dangereuse. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Conseil pour les secouristes: Utiliser un équipement de protection individuelle.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout ni dans les eaux d'écoulement. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Cloisonner les déversements si cela ne pose aucun risque. Absorber le produit (avec un matériau inerte), le mettre dans un récipient approprié et le laisser dans le collecteur des déchets autorisé. N'utilisez que des outils et des équipements antidéflagrants. Utiliser des outils antiétincelles. Éviter le rejet dans les égouts, les eaux, les caves ou les espaces fermés. Aérer l'endroit. Nettoyer la zone contaminée avec beaucoup d'eau.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir aussi les sections 7, 8 et 13.

---

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

---

Produit: actisolve® maxsurface

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

|                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseils généraux:                                           | Assurer l'aspiration locale (ventilation) pour éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols. Ne pas jeter dans les égouts, l'eau de surface et le sol. Après utilisation fermer immédiatement le récipient bien.                                                                                                                                                                                                 |
| Instructions de protection contre l'incendie et l'explosion: | Assurer une bonne ventilation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail:    | Prenez soin de votre hygiène personnelle (lavage des mains avant la pause et à la fin du travail). Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. N'inhalez pas les évaporations/fumées. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements pollués et les nettoyer avant de les réutiliser. Porter l'équipement de protection individuelle ; v. le chapitre 8. |

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

|                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Exigences concernant les locaux de stockage et les réservoirs: | Fermez bien les récipients ouverts et posez-les en position verticale pour prévenir toutes fuites. Ne pas conserver dans un emballage non étiqueté.                                                                                                                                                                                                                  |
| Informations supplémentaires sur les conditions de stockage:   | Conserver dans un endroit froid, sec et bien aéré. Protégez contre le feu ouvert, la chaleur et les rayons de soleil directs. Garder loin de la nourriture, des boissons et de la nourriture pour les animaux. Conserver à l'écart des oxydants. Conserver à l'écart des sources d'inflammation - ne pas fumer. A conserver uniquement dans son emballage d'origine. |
| Stockage avec différents produits:                             | Stocker séparément des boissons, de la nourriture et des aliments. Stocker séparément des acides forts, des bases et des agents oxydants.                                                                                                                                                                                                                            |

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour plus d'informations sur les utilisations identifiées, voir la sous-section 1.

# RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

## 8.1 Paramètres de contrôle

### Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Veuillez consulter la dernière édition du texte source correspondant et consulter un hygiéniste industriel ou un professionnel similaire, ou une agence locale, pour recevoir de plus amples informations.

### Valeurs Limites Biologiques

Aucune limite d'exposition biologique n'est indiquée pour ce ou ces composants.

### Valeurs de DNEL

| Dénomination de la substance                                         | Régime d'exposition                         | Voie d'exposition       | Valeurs limites      |
|----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-------------------------|----------------------|
| Chlorure d'alkyl(C12-C16)diméthylbenzylammonium<br>N° CAS:68424-85-1 | Pas de seuil dérivé.                        | Pas de seuil dérivé.    | Pas de seuil dérivé. |
| Chlorure de didécyldiméthylammonium<br>N° CAS:7173-51-5              | Pas de seuil dérivé.                        | Pas de seuil dérivé.    | Pas de seuil dérivé. |
| (R)-p-Mentha-1,8-diène<br>N° CAS:5989-27-5                           | Ouvrier (prolongé, effets systémiques)      | Par inhalation          | 66.7 mg/m³           |
|                                                                      | Consommateur (prolongé, effets systémiques) | Par inhalation          | 16.6 mg/m³           |
|                                                                      | Ouvrier (prolongé, effets systémiques)      | Par voie cutanée (peau) | 9.5 mg/kg bw/jour    |
|                                                                      | Consommateur (prolongé, effets systémiques) | Par voie cutanée (peau) | 4.8 mg/kg bw/jour    |
|                                                                      | Consommateur (prolongé, effets systémiques) | Par voie orale          | 4.8 mg/kg bw/jour    |

### Valeurs de PNEC

| Dénomination de la substance | Voie d'exposition | Valeurs limites |
|------------------------------|-------------------|-----------------|
|------------------------------|-------------------|-----------------|

**Produit: actisolve® maxsurface**

|                                                                      |                                     |                     |
|----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------|
| Chlorure d'alkyl(C12-C16)diméthylbenzylammonium<br>N° CAS:68424-85-1 | Eau douce                           | 420 ng/L            |
|                                                                      | Eau de mer                          | 96 ng/L             |
|                                                                      | Émission intermittente (eau douce)  | 160 ng/L            |
|                                                                      | Émission intermittente (eau de mer) | 207 ng/L            |
|                                                                      | Station d'épuration des eaux usées  | 160 µg/L            |
|                                                                      | Sédiments (eau douce)               | 68 mg/kg dw         |
|                                                                      | Sédiments (eau de mer)              | 15.75 mg/kg dw      |
| Chlorure de didécyldiméthylammonium<br>N° CAS:7173-51-5              | Terre                               | 1.66 mg/kg dw       |
|                                                                      | Eau douce                           | 1.1 µg/L            |
|                                                                      | Eau de mer                          | 110 ng/L            |
|                                                                      | Émission intermittente (eau douce)  | 210 ng/L            |
|                                                                      | Émission intermittente (eau de mer) | 21 ng/L             |
|                                                                      | Station d'épuration des eaux usées  | 140 µg/L            |
|                                                                      | Sédiments (eau douce)               | 61.86 mg/kg dw      |
| (R)-p-Mentha-1,8-diène<br>N° CAS:5989-27-5                           | Sédiments (eau de mer)              | 6.186 mg/kg dw      |
|                                                                      | Terre                               | 1.4 mg/kg dw        |
|                                                                      | Eau douce                           | 14 µg/L             |
|                                                                      | Eau de mer                          | 1.4 µg/L            |
|                                                                      | Station d'épuration des eaux usées  | 1.8 mg/L            |
|                                                                      | Sédiments (eau douce)               | 3.85 mg/kg dw       |
|                                                                      | Sédiments (eau de mer)              | 385 µg/kg dw        |
|                                                                      | Terre                               | 763 µg/kg dw        |
|                                                                      | Intoxication secondaire             | 133 mg/kg d'aliment |

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Voir la section 7. Aucune mesure supplémentaire n'est nécessaire.

### Équipements de protection individuelle

|                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Protection des yeux/du visage:               | Porter des lunettes de sécurité (EN 166) pendant le remplissage et/ou la préparation de la solution de travail et pendant l'utilisation.                                                                                                                                                                                                                                          |
| Protection des mains:                        | Contact à court terme : Gants avec indice de protection d'au moins Classe 2 (EN 374, temps de pénétration > 30 min) pour les substances des classes G et K.<br>Contact à long terme : Gants avec indice de protection d'au moins Classe 6 (EN 374, temps de pénétration > 480 min) pour les substances des classes G et K.<br>Classe G : amines ; Classe K : bases inorganiques). |
| Protection corporelle:                       | Un tablier et des chaussures ou des bottes de travail. Les agents d'intervention doivent porter une protection pour le corps appropriée.                                                                                                                                                                                                                                          |
| Protection respiratoire:                     | Éviter la formation d'aérosols. Utiliser une protection des voies respiratoires en cas de formation d'aérosols.                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| La protection contre les risques thermiques: | Aucune donnée disponible.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Mesures d'hygiène:                           | Prenez soin de l'hygiène personnelle – lavez-vous les mains avant la pause et à la fin du travail. Manipulez conformément à la bonne hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. Ne pas inhaler de vapeurs/aérosols.                          |

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Observer les précautions d'usage lors de la manipulation des produits chimiques. Ne pas vider les concentrés dans les égouts. Éviter de libérer les concentrés dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Produit: actisolve® maxsurface

---

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                                              |                                    |
|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| État physique:                                                               | Liquide                            |
| Forme:                                                                       | Liquide clair, légèrement visqueux |
| Couleur:                                                                     | Vert                               |
| Odeur:                                                                       | Citron                             |
| Point de fusion:                                                             | Aucune donnée disponible.          |
| Point de congélation:                                                        | Aucune donnée disponible.          |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | Aucune donnée disponible.          |
| Inflammabilité:                                                              | Le produit n'est pas inflammable.  |
| Limite d'explosivité, inférieure:                                            | Non applicable.                    |
| Limite d'explosivité, supérieure:                                            | Non applicable.                    |
| Point d'éclair:                                                              | Aucune donnée disponible.          |
| Température d'auto-inflammation:                                             | Pas d'auto-inflammation.           |
| Température de décomposition:                                                | Non applicable.                    |
| Valeur pH (non dilué):                                                       | 6.0 - 8.0                          |
| Valeur pH (dilué):                                                           | 6.0 - 8.0 (1%)                     |
| Viscosité cinématique:                                                       | Aucune donnée disponible.          |
| Solubilité:                                                                  | Complètement miscible avec l'eau   |
| Coefficient de partage n-octanol/eau:                                        | Non applicable.                    |
| Pression de vapeur à 50 °C:                                                  | Aucune donnée disponible.          |
| Densité:                                                                     | 0.99 g/cm <sup>3</sup>             |
| Densité relative:                                                            | 0.99                               |
| Densité de vapeur relative à 20 °C:                                          | Aucune donnée disponible.          |

## 9.2 Autres informations

|                        |                                  |
|------------------------|----------------------------------|
| Propriétés oxydantes:  | Pas de propriétés oxydantes.     |
| Propriétés explosives: | Le produit n'est pas explosif.   |
| Taux d'évaporation:    | Aucune donnée disponible.        |
| Miscibilité:           | Complètement miscible avec l'eau |
| Autres informations:   | Aucune donnée disponible.        |

---

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

---

### 10.1 Réactivité

Le mélange n'est pas réactif.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable à des températures et une pression normales jusqu'à la date d'expiration imprimée sur le flacon.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Produit: actisolve® maxsurface

---

#### 10.4 Conditions à éviter

Éviter les conditions au-delà de celles mentionnées dans la section 7.

#### 10.5 Matières incompatibles

Aucune matière spécifique à éviter pendant l'utilisation prévue.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux en cas de conditions normales de stockage et d'utilisation.

---

### RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

---

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no. 1272/2008

##### Informations sur les voies d'exposition probables

|                       |                                                              |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------|
| Inhalation:           | Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous. |
| Contact avec la Peau: | Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous. |
| Contact oculaire:     | Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous. |
| Ingestion:            | Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous. |

##### Toxicité aiguë

|             |                                            |
|-------------|--------------------------------------------|
| Mélange:    | ATEmix: LD50 (rat, ingestion) > 2000 mg/kg |
| Composants: | Aucune donnée disponible.                  |

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

|             |                           |
|-------------|---------------------------|
| Mélange:    | Irritant pour la peau.    |
| Composants: | Aucune donnée disponible. |

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

|             |                              |
|-------------|------------------------------|
| Mélange:    | Aucune irritation envisagée. |
| Composants: | Aucune donnée disponible.    |

##### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

|             |                                                      |
|-------------|------------------------------------------------------|
| Mélange:    | Non classifié comme produit chimique sensibilisants. |
| Composants: | Aucune donnée disponible.                            |

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

|             |                                                                       |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------|
| Mélange:    | Ne contient pas d'ingrédients ayant des propriétés mutagènes connues. |
| Composants: | Aucune donnée disponible.                                             |

##### Cancérogénicité

|             |                                                                          |
|-------------|--------------------------------------------------------------------------|
| Mélange:    | Ne contient pas d'ingrédients ayant des propriétés carcinogènes connues. |
| Composants: | Aucune donnée disponible.                                                |

##### Toxicité pour la reproduction

|             |                                                                                             |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mélange:    | Ne contient pas d'ingrédients ayant des propriétés de toxicité sur la reproduction connues. |
| Composants: | Aucune donnée disponible.                                                                   |

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique

|             |                                                          |
|-------------|----------------------------------------------------------|
| Mélange:    | Ce produit ne présente pas de toxicité chronique connue. |
| Composants: | Aucune donnée disponible.                                |

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition répétée

|             |                                                          |
|-------------|----------------------------------------------------------|
| Mélange:    | Ce produit ne présente pas de toxicité chronique connue. |
| Composants: | Aucune donnée disponible.                                |



Produit: actisolve® maxsurface

**Danger par aspiration**

Mélange: Ce produit ne présente pas de toxicité chronique connue.  
Composants: Aucune donnée disponible.

**11.2 Informations sur les autres dangers**
**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Mélange: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.  
Composants: Aucune donnée disponible.

**Autres dangers**

Mélange: Aucune donnée disponible.  
Composants: Aucune donnée disponible.

**RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**
**12.1 Toxicité**

La libération de la solution diluée, prête à être utilisée, de ce produit ne devrait pas avoir des effets écotoxiques. La solution concentrée peut avoir des effets toxiques prolongés et généralisés sur des organismes aquatiques et terrestres. La libération de la solution concentrée peut affecter de manière négative le fonctionnement des usines de traitement des eaux usées. Il n'existe pas de données provenant des tests écotoxicologiques concernant le produit. Le risque écotoxicologique a été évalué en fonction des données relatives aux ingrédients et concentrations disponibles pour le produit.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Les ingrédients du produit disposent de propriétés de biodégradation satisfaisantes. Les tensio-actifs inclus dans le produit respectent les exigences relatives à la biodégradation définie dans le règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents. Dans les usines de traitement des eaux usées, la biodégradabilité peut être classée comme élevée en fonction des données disponibles. Des concentrations élevées de produit peuvent affecter le potentiel de biodégradabilité des boues activées. Vous devez obtenir l'accord des collectivités locales avant de déverser la solution concentrée dans les usines de traitement des eaux usées.

| Dénomination de la substance                    | Biodégradation            | Base                      | Remarques                 |
|-------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Chlorure d'alkyl(C12-C16)diméthylbenzylammonium | Ca. 60%                   | OECD 301 D, 28 D          | Facilement biodégradable. |
| Chlorure de didécyldiméthylammonium             | Ca. 60%                   | OECD 301 D                | Facilement biodégradable. |
| (R)-p-Mentha-1,8-diène                          | Aucune donnée disponible. | Aucune donnée disponible. | Aucune donnée disponible. |

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Mélange: En fonction des données disponibles, aucun ingrédient de produit n'est susceptible de présenter un risque bioaccumulatif.  
Composants: Aucune donnée disponible.

Produit: actisolve® maxsurface

---

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Mélange:

Le produit ne devrait pas être mobile sur de longues distances étant donné que la plupart des ingrédients présentent une bonne biodégradabilité. Les autres ingrédients (par exemple les sels minéraux) sont absorbés dans le sol sans répercussions écologiques négatives. Ce produit réduit la tension superficielle de l'eau. Étant donné la possibilité d'une toxicité aquatique, des mesures de décontamination rapides doivent être prises si de grandes quantités risquent d'entrer dans l'eau souterraine ou les réseaux de distribution d'eau.

Composants:

Aucune donnée disponible.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas d'ingrédients présentant un risque d'appauvrissement en ozone ni de risque de réchauffement de la planète. Le produit ne contient pas de métaux lourds ni leurs composants comme indiqué dans 2006/11/EG. Il ne contient pas de composés organohalogénés absorbables (AOX) ni de composés organiques volatils (COV).

---

### RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

---

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination:

Éliminer ce produit en respectant les réglementations nationales et locales. Code CED des déchets numéro : 070699 (Groupe : Déchets provenant de la FFDU des graisses, huiles, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques). La solution correctement diluée, prête à être utilisée, de ce produit peut être éliminée via le système des eaux usées. De petites quantités de ce produit (à peu près 100 ml par jour) peuvent être éliminées via le système des eaux usées après dilution 1:30 avec de l'eau plate.

Emballages contaminés:

Les emballages vides peuvent être considérés comme des déchets ménagers ou être recyclés après nettoyage avec de l'eau. Traiter l'emballage contenant le produit de la même manière que le produit. Lorsque c'est possible, des références aux réglementations locales relatives à l'élimination sont indiquées dans la section 15 du SDS. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et de respecter les réglementations applicables.

---

### RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

---

Transport par route (ADR/ADN/RID)

#### 14.1 Numéro ONU

UN 3082

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Benzyl-C12-16-alkyldimethyl chlorides, Didecyldimethylammonium chloride)

Produit: actisolve® maxsurface

---

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

9

### 14.4 Groupe d'emballage

III | Étiquette(s) de danger: 9 | LQ: 5 L

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement: Oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8.

Transport maritime (IMDG/IMO)

#### 14.1 Numéro ONU

UN 3082

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Benzyl-C12-16-alkyldimethyl chlorides, Didecyldimethylammonium chloride)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

9

### 14.4 Groupe d'emballage

III | Étiquette(s) de danger: 9 | LQ: 5 L

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement: Oui

Polluant marin: Oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Transport aérien (IATA)

#### 14.1 Numéro ONU

UN 3082

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Benzyl-C12-16-alkyldimethyl chlorides, Didecyldimethylammonium chloride)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

9

Produit: actisolve® maxsurface

---

#### 14.4 Groupe d'emballage

III | Étiquette(s) de danger: 9 | LQ: 5 L

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement: Oui

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8.

---

### RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

---

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Le produit a été classé et marqué en fonction de la directive 1272/2008/CE (CLP). Le produit est conforme aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), du règlement (CE) n° 648/2004 (règlement sur les détergents), du règlement (UE) n° 528/2012/UE (règlement sur les produits biocides), directive 93/42/CE (directive sur les dispositifs médicaux), et de la règlement (UE) n° 2017/745 relatif aux dispositifs médicaux (MDR), si applicable.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune appréciation de la sécurité de la substance n'a été effectuée pour ce produit.

---

### RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

---

#### Indications de changement

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité - Mise à jour.

#### Abréviations et acronymes

ADN - Accord Européen sur le transport de matières dangereuses par voies fluviales  
ADR - Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
ASTM - Société américaine de contrôle de matériaux  
AwSV - Ordinance on facilities for handling substances that are hazardous to water  
BOD - Demande biochimique en oxygène  
c.c. - Récipient fermé  
CAS - Société d'attribution de numéros CAS  
CESIO - Comité Européen des tensio-actifs organiques et de leurs produits intermédiaires  
COD - Demande chimique en oxygène  
DMEL - Niveau effet minimal dérivé  
DNEL - Niveau effet zéro dérivé  
EbC50 - Median concentration in terms of reduction of growth  
EC - Concentration efficace  
EINECS - Inventaire Européen sur les produits chimiques  
EN - European Norm  
ErC50 - Median concentration in terms of reduction of growth rate  
GGVSEB - Décret sur les matières dangereuses route, voie ferrée et bateaux de navigation fluviale  
GGVSee - Décret sur les matières dangereuses mer  
GLP - Bonne pratique de laboratoire  
GMO - Organisme modifié par voie génétique  
IATA - Association internationale de transport par avion  
ICAO - Organisation internationale d'aviation civile  
IMDG - Code international des marchandises dangereuses sur l'eau

Produit: actisolve® maxsurface

ISO - Organisation internationale de normalisation

LD/LC - Lethal dose/concentration

LOAEL - Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des lésions ont encore été observées dans le cadre d'expériences animales

LOEL - Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des effets ont encore été observés dans le cadre d'expériences

LQ - Quantité Limitée

M-Factor - Facteur de multiplication

NOAEL - Dose maximale d'une substance ne laissant aucune lésion reconnaissable et mesurable même lors d'une absorption continue

NOEC - Concentration sans effet pouvant être observé

NOEL - Dose sans effet pouvant être observé

o.c. - Récipient ouvert

OECD - Organisation pour la coopération et le développement économiques

OEL - Limite d'exposition professionnelle

PBT - Persistant, bio-accumulatif, toxique

PNEC - Concentration prévue dans le milieu environnemental respectif pour laquelle plus aucun effet nocif pour l'environnement ne se produit

REACH - Enregistrement REACH

RID - Réglementation relative au transport international de marchandises dangereuses sur rail

SVHC - Substances liées à des craintes particulières

TA - Instruction technique

TRGS - Règles techniques pour les matières dangereuses

vPvB - Très persistant, très bio-accumulable

WGK - Classe de contamination de l'eau

## Les principales références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

## Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| Catégorie de danger | Code(s) des mentions de danger | Méthode de classification           |
|---------------------|--------------------------------|-------------------------------------|
| Skin Irrit. 2       | H315                           | Sur la base des données de test.    |
| Aquatic Acute 1     | H400                           | Classification (légale) harmonisée. |
| Aquatic Chronic 2   | H411                           | Classification (légale) harmonisée. |

## Liste des phrases

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Conseils relatifs à la formation

Les spécifications légales nationales pour l'instruction des salariés sont à observer.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en œuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.